



**RELEVÉ DE DÉCISIONS  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DÉCEMBRE 2016**

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le Jeudi 15 décembre 2016, à 20 heures**, en la Salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 9 décembre 2016.

**Membres en exercice** : 33

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. LECHIEN - Maire, Mme BALAY-MIZRAHI, Mme PARIS, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme DESRAME, M. HELLIO, M. LAGREE, M. SACHET, Mme GUILLEMOT, Mme CASSANY, Mme MERDRIGNAC, Mme BONNEFOND, M. BOBIGEAT, M. PASINO, Mme DESPRES, M. DERU, Mme PATRY, Mme MASSART, M GAUBERT (après l'affaire 0), M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE (à partir de l'affaire 1).

**ÉTAIENT EXCUSES** : Mme MIEL-GIRESSE (pouvoir M le Maire), M. JOUNEAU (pouvoir Mme MASSART), M. BONENFANT (pouvoir M HELLIO), M. LE BORGNE (pouvoir M. BOBIGEAT), M. BRUNET (pouvoir Mme BONNEFOND), M. ORHANT (pouvoir M. DERU), M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme LAISNE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME pour l'affaire 0), Mme PAULANGE (pouvoir M BERTIER).

**ÉTAIENT ABSENTS** : Mme DAGUIER, Mme RIO, M. GAUBERT (pour l'affaire 0)

**Secrétaire** : Maxime SACHET

\*  
\* \*

M. Maire déclare la séance ouverte et demande à Maxime SACHET de procéder à l'appel.

Le relevé de décisions de la séance du 15 novembre 2016 est adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, M. le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'urgence de la délibération relative à la mise à disposition du Stade Maurice Benoist à Dinan communauté par bail emphytéotique afin de lui permettre d'effectuer la réfection de la piste d'athlétisme et de ses aires de lancer.

Le conseil municipal accepte la procédure d'urgence par **29 voix pour et 5 voix contre** (M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme LAISNE (pouvoir Mme BRIEC-LAME)).

**Affaire n°1 – FINANCES – Débat d'orientation budgétaire**

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la présentation du rapport d'orientation budgétaire et du débat qui s'en est suivi.

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert, M. Sachet, M. Hellio, M. Bertier, M. Déru et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

**Affaire n°2 –FINANCES -- Approbation des taxes, redevances et tarifs municipaux au titre de l'année 2017**

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer, à compter du 1er janvier 2017, les taxes, redevances et tarifs municipaux comme indiqués dans le tableau des tarifs 2017.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Gaubert et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

**Affaire n°3 – FINANCES – Budget annexe Camping 2016 – Décision modificative n°1**

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget annexe du camping de l'année 2016, comme suit :

objet	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
crédits supplémentaires au chapitre 012 - charges de personnel	DF 012 - 6215		12 693,00 €		
diminution des crédits au chapitre 011 - charges à caractère général	DF 011 - 61558	-3 000,00 €			
diminution des crédits au chapitre 022 - dépenses imprévues	DF 022	-2 000,00 €			
crédits supplémentaires au chapitre 74 - participations	RF 74 - 7474				7 693,00 €

**Affaire n° 4 - FINANCES – Budget annexe Transports urbains 2016 – Décision modificative n°1**

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget annexe des transports urbains de l'année 2016, comme suit :

fonctionnement	imputation	dépenses		recettes	
		diminution de crédits	augmentation de crédits	diminution de crédits	augmentation de crédits
crédits supplémentaires au chapitre 012 - charges de personnel	DF 012 - 6215		18 110,00 €		
crédits supplémentaires au chapitre 74 - participations	RF - 74 - 7474				18 110,00 €

**Affaire n°5 - FINANCES – Budgets annexes 2016 – Attribution de subventions exceptionnelles d'équilibre**

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

1. d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe des transports urbains, d'un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire de l'exercice 2016, aux dépenses et aux recettes réelles, **dans la limite de 84 000 €.**
2. d'attribuer une subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe des parkings souterrains, d'un montant qui sera ajusté, à l'issue de la journée complémentaire de l'exercice 2016, aux dépenses et aux recettes réelles, **dans la limite de 170 000 €.**
3. de ne pas attribuer de subvention exceptionnelle d'équilibre au budget annexe du camping municipal au titre de l'exercice 2016.

La dépense en résultant est inscrite au budget communal.

**Affaire n°6 - Budget Commune 2016 - Attribution de subventions à des associations**

Rapporteur : Mme BONNEFOND

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

1. d'attribuer une subvention de 1 000 € à l'association du Marché de la Place Saint-Jean ;
2. d'attribuer une subvention complémentaire de 321,44 € à la Mission Locale.

La dépense en résultant, d'un montant de 1 321,44 €, est inscrite au budget communal - section Fonctionnement – chapitre 65.

Etant membres de ces associations, M. BOBIGEAT, Mme LAISNE, Mme MISSIR, Mme CASSANY et Mme GUILLEMOT ne prennent pas part au vote.

La discussion à laquelle prirent part Mme Laisné et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

**Affaire n°7 - AFFAIRES GENERALES – Avis sur les dérogations au repos dominical de commerces de détail accordées par le Maire pour l'année 2017**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 28 voix pour, 1 abstention (M. PASINO) et 2 voix contre (Mme MISSIR, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR))** d'émettre un avis favorable, pour l'année 2017, à l'ouverture exceptionnelle des commerces de détail de la commune où le repos a lieu

normalement le dimanche avec les contreparties prévues par le code du travail pour les salariés concernés, le 15 janvier, les 2,16, 23 et 30 juillet, les 6, 13 et 20 août et les 3,10, 17 et 24 décembre.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Pasino, M. Déru, Mme Guillemot, M. Gaubert, M. Bobigeat et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

#### **Affaire n°8 - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – Prolongation de la délégation de service public pour l'exploitation du Centre de congrès**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** :

1. de prolonger le contrat de délégation de service public jusqu'au 30 septembre 2017 et d'approuver le projet d'avenant ;
2. d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec le délégataire l'avenant n° 1 de prolongation ;
3. d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
4. d'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal Délégué à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

La discussion à laquelle prirent part M. Déru, Mme Missir, M. Bertier et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

#### **Affaire n°9 - MARCHÉ - Création d'un marché place de la St-Jean – Décision de principe**

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'**unanimité** d'autoriser la création d'un marché hebdomadaire place de la St-Jean dans les conditions suivantes :

- Tous les dimanches de 9H à 13H, place de la Saint-Jean, sur 60 mètres linéaires soit environ 10 emplacements (plan joint avec le règlement).
- Marché à priorité alimentaire (Maraichers, fromager, poissonnier, Galettes, pâtisserie, plats cuisinés, apiculteur, confiserie) avec un fleuriste. Il pourrait être complété avec 3 stands de produits manufacturés maximum.
- Création d'une commission de marché composée d'élus municipaux, d'élus associatifs, de la Police Municipale et de représentants des commerçants qui examinera tous les problèmes liés au fonctionnement du marché et procèdera à l'attribution des emplacements,

Il est envisagé de lancer ce marché le 19 Mars 2017.

La discussion à laquelle prirent part Mme Laisné, M. Déru, M. Hellio, M. Bobigeat, M. Bertier et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

**Affaire n°10 - PATRIMOINE – Convention cadre entre l’Etat et la Ville de Dinan – Programme pluriannuel d’entretien et de restauration des Monuments Historiques**

Rapporteur : Mme PARIS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 26 voix pour et 5 abstentions** ((Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. BERTIER, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER)) de valider le programme pluriannuel d’entretien et de restauration des Monuments Historiques présenté et d’autoriser M. le Maire à l’annexer à la Convention cadre Etat-Ville de Dinan.

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, Mme Paris, M. Bertier, M. Gaubert et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

**Affaire n° 11 - REMPART DE LA RUE DU GENERAL DE GAULLE – Protocole d’intervention pour la réalisation d’essais vibratoires**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l’unanimité** d’autoriser M. le Maire à signer le protocole d’intervention permettant de réaliser un essai vibratoire sur le rempart de la rue du Général de Gaulle.

La discussion à laquelle prirent part M. Gaubert, Mme Paris et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

**Affaire n°12 - CONSEIL MUNICIPAL – Indemnités des élus**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l’unanimité** de voter, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2017, l’indemnité de Bernard LAGREE à 21,13 % de l’indice 1015.

M. BERTIER, M. GAUBERT, Mme. MISSIR, Mme BRIEC-LAME, Mme LAISNE, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER), Mme MIEL-GIRESSE, M. LAGREE ne prennent pas part au vote.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

### **Affaire n°13 - PERSONNEL – Modification du temps de travail des agents de la mairie de Dinan**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **par 26 voix pour et 5 abstentions** (M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme PAULANGE (pouvoir M. BERTIER) de porter à 1 607 heures le temps de travail annuel des agents de la Ville de Dinan, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### **Affaire n°14 - PERSONNEL - Apprentissage – Accueil d'un apprenti à la cuisine centrale**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** de :

1. créer le poste d'apprenti à la cuisine centrale pour la période du 21 novembre 2016 au 31 août 2017,
2. signer tout document relatif à ce dispositif et notamment au contrat d'apprentissage,
3. inscrire les crédits nécessaires au budget, ce jeune étant dans la tranche d'âge 18 à 20 ans, soit une rémunération de 41 % du SMIC.

### **Affaire n°15 - PERSONNEL – Police municipale – Création d'un emploi - Cadre des contrats d'accompagnement dans l'emploi**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** :

1. d'accepter la création de cet emploi CAE à 35/35<sup>ème</sup> à compter du 2 janvier 2017,
2. d'ouvrir au budget les crédits nécessaires,
3. d'autoriser M. le Maire à mettre en œuvre cette décision et à signer tout document ou contrat relatif à cet objet.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Déru, Mme Guillemot, M. Hellio et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

**Affaire n°16 - INTERCOMMUNALITE – Dinan Agglomération – Adoption de la charte communautaire**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la charte communautaire de création de Dinan Agglomération.

Il est précisé que la parité sera un point important à prendre en compte dans la gouvernance de Dinan agglomération.

La discussion à laquelle prirent part M. Bertier, M. Déru, Mme Missir et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

**Affaire n° 17 - URBANISME - Instruction des demandes d'autorisation d'occupation du sol – Convention de mise à disposition gratuite du service instruction de Dinan agglomération**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

1. d'approuver pour l'année 2017, la conclusion d'une convention de mise à disposition gratuite du service urbanisme de Dinan Agglomération pour l'instruction des demandes d'Autorisation d'Occupation du Sol, entre la commune de Dinan et Dinan Agglomération
2. d'autoriser M. le Maire à signer cette convention qui prendra effet à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2017

**Affaire n°18 - INTERCOMMUNALITE – Dinan Communauté – Mise à disposition du stade Maurice Benoit**

Rapporteur : M. le Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer un bail emphytéotique administratif d'une durée de 30 ans à titre gratuit avec Dinan Communauté.

M. GAUBERT, M. BERTIER, Mme MISSIR, Mme BRIEC-LAME, M. FORGET (pouvoir Mme MISSIR), Mme LAISNE (pouvoir à Mme BRIEC-LAME), Mme PAULANGE (pouvoir M BERTIER) ne prenant pas part au vote.

**Question écrite :**

Mme MISSIR fait part d'une question écrite relative à la situation de l'Espace Femmes de Steredenn.

La discussion à laquelle prirent part Mme Missir, M. Déru, Mme Bourgault-Lebranchu, Mme Balay, Mme Guillemot et M. le Maire figurera en son entier au procès-verbal.

La séance est levée à 00h20.